Références

SYNTHÈSE DU BUREAU DE L'UNÉDIC

21 octobre 2026

ACTUALITÉS

Prévisions financières de l'Assurance chômage à horizon 2028

Les nouvelles prévisions financières ont été présentées aux membres du Bureau.

Dans un environnement marqué par l'instabilité internationale et par les pressions sur la dette française, l'Assurance chômage est exposée aux vents mauvais de l'économie mondiale. La croissance serait seulement de +0,4% fin 2026, avant une amélioration modérée en 2027 (+0,7%) et 2028 (+1,1%). L'inflation prévue en juin dernier qui ne devait pas dépasser les 2% jusqu'en 2028, s'établirait à +2,2% en moyenne en 2026 et se maintiendrait en 2027 (+2,1%).

L'emploi poursuivrait sa dégradation avec des destructions en 2026 (-71 000) et en 2027 (-60 000). La véritable reprise de l'emploi salarié ne devrait se manifester qu'en 2028 (+92 000). L'Unédic anticipe une hausse du taux de chômage, qui atteindrait 8,6 % en 2026 et 8,8 % en 2027 et 2028. Néanmoins, le nombre de chômeurs indemnisés demeurerait stables, autour de 2,6 millions de personnes et ce jusqu'en 2028.

L'équilibre financier de l'Assurance chômage est toujours menacé. En 2026, le solde se dégraderait sensiblement (-2,3 Md€), alors qu'il aurait dû être nettement positif hors prélèvements de l'État (+1,8 Md€). En restant sous l'hypothèse d'une absence de prélèvement, il s'établirait à +1,4 Md€ en 2027 et +2,4 Md€ en 2028.

Dans ces conditions, la dette de l'Unédic continuerait de se creuser en 2026, à -61,5 Md€, avant de se réduire en 2027 (-60,1 Md€) et 2028 (-57,7 Md€). Sans les ponctions appliquées entre 2023 et 2026, la dette aurait été fin 2028 de -45,7 Md€ et même de 44,2 Md€ si l'on retire les nouvelles charges d'intérêt (1,5 Md€) engendrées par la dette émise pour financer ces ponctions.
Les membres du Bureau adoptent les prévisions financières du régime à horizon 2028.

Présentation d'une publication sur la réembauche

Les membres du Bureau ont pris connaissance d'une publication consacrée au phénomène de la réembauche, une pratique centrale des relations d'emploi temporaire. Dans la majorité des cas, les contrats courts s'inscrivent dans la répétition de recrutements d'un même salarié par un même employeur, c'est le concept de réembauche.

Cette nouvelle étude prolonge celles menées en 2016 et 2019 et intègre pour la première fois les données issues de l'intérim. En 2024, la réembauche représente 76 % des embauches, une proportion stable depuis 2018. Dans trois cas sur quatre, elle intervient chez le dernier employeur du salarié. Les niveaux de réembauche sont particulièrement

élevés pour les contrats les plus courts : 90 % des contrats d'usage et 89 % des missions d'intérim de remplacement sont des réembauches. La réembauche concerne en moyenne chaque année environ 3,5 millions de salariés, souvent peu diplômés et occupant fréquemment des emplois d'ouvriers ou d'employés.

SUIVI

Compte-rendu de la réunion commune du Comité d'audit et des comptes de France Travail et de la Commission d'audit et de préparation des comptes de l'Unédic

La commission d'audit et de préparation des comptes de l'Unédic et le comité d'audit et des comptes de France Travail ont organisé pour la première fois une rencontre le 11 septembre sur la cartographie des risques. L'objectif était de mieux comprendre leurs approches respectives de la cartographie des risques, d'identifier les risques communs et d'examiner l'utilisation de ces outils par la gouvernance.

Les échanges ont mis en évidence des risques et enjeux communs : cybersécurité, intelligence artificielle, conformité de l'indemnisation, qualité et accès aux données, fraude, risques médiatiques et effets de décisions exogènes.

Cette première rencontre a confirmé la complémentarité des approches de l'Unédic et de France Travail ainsi que l'intérêt d'un dialogue régulier entre leurs instances. La coopération doit rester ciblée sur les risques partagés et sur des travaux concrets, sans rechercher une harmonisation artificielle des méthodes.

Compte rendu de la Commission financière et extra-financière

La réunion du 30 septembre a permis aux membres de la commission de valider le règlement intérieur et d'élire sa présidence. Christophe Sans (U2P) a été élu président de la Commission et Claire Lalanne (CGT) vice-présidente. La réalisation du programme de financement 2026, les perspectives de financement pour 2027 ainsi que des travaux pour renforcer la stratégie extra-financière ont été présentés aux membres de la commission.

Situation financière de l'Unédic

La **variation de trésorerie de l'Unédic s'est établie à -399 M€ en septembre** pour atteindre -1 057 M€ en cumulé sur l'année 2026.

En septembre, le niveau de **l'encours de placement de l'Unédic s'établit à 5,1 Md€** à fin du mois (-0,3Md€ depuis fin août 2026). **L'encours de dette à court terme** se situe quant à lui à **5,7 Md€**, en diminution de 1,9 Md€ sur un mois

Le 18 septembre 2026, **l'agence de notation Scope Ratings a abaissé la note à long terme de la dette française de AA- à A+**, tout en ramenant la perspective de « négative » à « stable ». Cette dégradation a une répercussion directe sur l'Unédic qui se voit attribuer la même notation.